



## FACILITEZ VOTRE RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION

Vous avez fait une demande d'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation auprès de la CPAM.

### POUR VOTRE INFORMATION

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie au titre de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale accompagne et soutient les assurés pour le retour à domicile après hospitalisation.

## IMPORTANT

Afin que vous puissiez bénéficier de cette aide dans les **plus brefs délais**, merci de bien vouloir nous communiquer :

- ▶ **Votre bulletin d'hospitalisation,**
- ▶ **La date prévue de la première intervention de l'association à votre domicile.**

N'oubliez pas de renseigner sur le formulaire joint :

- ▶ **Le nom de l'association choisie,**
- ▶ **Le montant de vos ressources annuelles (Revenu brut global sur votre avis d'imposition).**

**Nous vous rappelons que sans l'ensemble de ces informations, nous ne pourrions pas traiter votre demande.**

## COMMENT ?

Un forfait de 400€ vous est alloué utilisable dans un délai de 2 mois (cela représente environ 20h/mois d'aide-ménagère).

Un forfait de 200€ peut vous être versé pour un mois supplémentaire en cas de besoin.

## QUOI ?

Vous pouvez bénéficier du portage de repas (prise en charge uniquement du coût du transport) et/ou d'une aide-ménagère choisie parmi les organismes conventionnés.

Retrouver la liste sur [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr) :

- ▶ Partenaires,
- ▶ Action Sociale,
- ▶ Des outils à votre service ,
- ▶ Annuaire des prestataires conventionnés.

**Cette aide est versée sous condition de ressources.**

Il est important que vous gardiez tous les justificatifs des dépenses, des contrôles pouvant être effectués. En cas de non utilisation de la prestation, il vous sera demandé le remboursement du forfait.



Rejoignez la CPAM de l'Ain  
sur les réseaux sociaux

 CPAM de L'Ain

 CPAM de l'Ain

 @Cpam\_01



## L'Assurance Maladie en ligne

### Sur ameli.fr :

- ▶ Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches selon votre situation.
- ▶ Informez-vous avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- ▶ Connectez-vous à votre espace personnel.
- ▶ Accédez également à de l'information santé : maux du quotidien, maladies chroniques, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli



- ▶ Plus de renseignements au

**3646** Service 0,06 € / min  
+ prix appel



**AIDE au RETOUR  
à DOMICILE  
après  
HOSPITALISATION**